

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/15 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/11</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 15

POUR : 15 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf mars deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/03/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Vincent FLEURY, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/02/2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10, L5211-11, L2121-8 et suivants ;

Vu les articles 17 et 28 du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Considérant que le compte rendu de la séance du Bureau Communautaire du 07/02/2018 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Entendu la remarque formulée par M. Frédéric MATHIAS ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire

- DECIDE de modifier le compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 07/02/2018 comme suit :

Page 15 : La phrase « M. MATHIAS trouve ce procédé injuste pour les communes qui ont un effort fiscal inférieur à 1 » est remplacée par : « M. MATHIAS trouve ce procédé injuste pour les communes qui ont un effort fiscal supérieur à 1 »

- APPROUVE le compte rendu de la séance du Bureau du 07/02/2018 tel que modifié.

